INSTITUT DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE - ABBAYE DE FLONE
Enseignement secondaire
Chaussée Romaine, 2
4540 Flône
Tél : 085/ 31.13.34 - Fax : 085/ 31.61.98
E-mail : institut@flone.be

Flône, le 13 mai 2025

Chers parents des élèves de 6ème années,

L'horaire des examens a été communiqué aux élèves ce lundi 12 mai ; je vous invite à en prendre connaissance (le planning est accessible sur notre site). Les examens se dérouleront du 16 au 25 juin (3ème et 4ème) et du 16 au 26 juin (5ème et 6ème). Pendant cette période, les élèves pourront consacrer leurs après-midis à l'étude. Une étude surveillée est assurée à l'école chaque après-midi, mais les élèves **externes** peuvent rentrer chez eux moyennant l'autorisation donnée en début d'année via la fiche signalétique.

Je rappelle que toute absence en période d'examens, fût-ce d'un jour, en ce compris pour les épreuves hors session, doit être justifiée par **certificat médical**. L'élève passera alors voir **Monsieur Evrard** le jour de sa rentrée à l'école pour savoir quand représenter le (ou les) examen(s).

Les élèves titulaires d'un casier recevront prochainement la procédure de remise des clés contre la restitution de la caution (se conformer à l'horaire qui sera communiqué).

Les élèves seront toujours en possession de leur journal de classe durant la session. A la fin des examens – oraux ou écrits – il est demandé aux étudiants de ne pas traîner dans les couloirs, de ne pas perturber, par le bruit, les épreuves encore en cours.

Du lundi 16 au jeudi 26 juin, un bus de la ligne 285 sera en renfort de l'horaire habituel à 13h08 à Flône.

A l'issue des délibérations, les titulaires contacteront les familles avant la remise du bulletin **uniquement** pour les cas où l'échec global est prononcé dès le mois de juin ou pour les cas de réorientation majeure immédiate mais pas dans le cas d'un ajournement. Nous éprouvons parfois des difficultés à joindre certaines familles qui ne répondent pas après plusieurs appels ou pour lesquelles les numéros de téléphone en notre possession ne sont plus corrects. Pour compléter la transmission des informations, nous procéderons (avec le numéro d'identifiant de l'élève mis au journal de classe) à un affichage succinct des résultats (réussite, échec, réorientation ou ajournement **pour rappel seulement en 6ème année**) aux valves voisines du secrétariat central : pour les 3èmes et 4èmes, vendredi 27 en fin de journée ; pour les 5èmes, mardi 1er après 15h et pour les 6èmes, lundi 30 après 15h.

JEUDI 26 et VENDREDI 27 JUIN :

Les retenues pour les élèves concernés se dérouleront les jeudi 26 après-midi (pour les internes) et vendredi 27 juin (pour les externes). Les élèves seront prévenus de la date et de l'heure via le journal de classe. La convocation à l'attention des parents sera envoyée par voie postale.

LUNDI 30 JUIN :

14h : présence de tous les étudiants de 6ème année dans le parc pour la proclamation des résultats.

MARDI 1er JUILLET : 18h : présence des étudiants de 6ème (qui ont réussi !) pour la célébration religieuse.
19h : cérémonie de remise des diplômes.

MERCREDI 2 JUILLET :

- **Entre 12h30 et 18h30 : remise des bulletins** : chaque élève vient, accompagné d'au moins un de ses parents, à l'heure du rendez-vous fixé avec le titulaire.

Par ailleurs, chaque élève devra conserver, pendant deux années, sous sa responsabilité (avec celle de ses parents), les documents suivants: les objectifs remis par les professeurs, les critères d'évaluation, les fiches récapitulatives des points des épreuves, le journal de classe et tous les travaux cotés, classés par branche.
Les élèves garderont soigneusement à la maison leurs notes de cours bien en ordre, reclassées par branche.
Lors d'une demande d'inspection de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les étudiants sont responsables de pouvoir fournir, dans le délai très court, imposé par l'administration, les documents demandés.

- **Rentrée des manuels en location** pour tous les élèves **: permanence entre 12h30** et **18h30 durant la remise des bulletins.** Tous les livres doivent être rendus en bon état de propreté (enlever les couvertures, gommer les éventuelles inscriptions). **Pour tout livre trop abîmé ou non rendu, le livre sera conservé par l'élève et la caution ne sera pas restituée.** Vous recevrez une communication de l'économat à ce sujet, (Tout élève qui a des travaux et qui a besoin de manuels devra passer impérativement le mercredi 2 juillet à la permanence pour le signaler).

Pour rappel, et pour la troisième année, suite notamment au vote du décret sur la réforme des rythmes scolaires, il n'y aura plus de deuxième session sauf pour les rhétos et les problèmes de santé de longue durée.

Le décret « Missions » demande aux établissements de laisser aux parents (ou l'élève majeur) un délai de réflexion entre la remise du bulletin et la fin de l'année scolaire**.**
Les démarches des parents (ou de l'élève majeur) auprès des enseignants et/ou de la direction en vue d'obtenir des informations complémentaires ne doivent pas être automatiquement considérées comme un recours interne !
Si des contestations naissaient au sujet de la décision prise en âme et conscience par le Conseil de classe, les parents (ou l'élève majeur) en feraient la déclaration au chef d'établissement pour le jeudi 3 juillet à 16 heures au plus tard. Une commission interne se pencherait sur l'opportunité de re-convoquer le conseil de classe, seul habilité à prendre une nouvelle décision.
Les parents (ou l'élève majeur) recevraient dès lors la notification de la décision prise par la commission interne des recours ou par le Conseil de classe, s'il a été reconvoqué, le 4 juillet.
Dans les 10 jours de la réception de la notification de la décision prise suite à la procédure interne, les parents (ou l'élève majeur) peuvent introduire un recours contre la décision du Conseil de classe pour les seuls cas d'échec global ou de réussite avec restriction auprès du Conseil de Recours.
Le recours est formé par l'envoi à l'Administration d'une lettre recommandée comprenant une motivation précise et, éventuellement, toute pièce de nature à éclairer le Conseil. Ces pièces ne peuvent cependant comprendre des pièces relatives à d'autres élèves.

Adresse : Fédération Wallonie-Bruxelles : DGEO
Conseil de recours : bureau 1F140
Rue A. Lavallée, 1
1080 Bruxelles

Copie du recours est adressée, le même jour, par les parents (ou l'élève majeur) au chef d'établissement et cela, par voie recommandée.

Les décisions prises en conseil de classe sont toujours réfléchies longuement. Les décisions collégialement portées par le Conseil de classe reposent sur plusieurs critères : le parcours de l'élève sur l'année ou sur le degré, son évolution, ses difficultés de santé ou familiales, ses capacités et son travail. Les décisions se veulent impartiales et prospectives.

Le contact école - famille encouragé tout au long de l'année scolaire est le meilleur garant d'une prise de décision visant à donner au jeune une orientation, un cursus scolaire cohérent, solide et porteur de sens.

Je demande aux parents des élèves qui ne poursuivraient pas leurs études dans notre institut de m'en avertir sans tarder via le talon ci-dessous et dans le cas d'un changement d'avis tardif, pour le mercredi 2 juillet en extrême limite.

J'encourage tous les élèves à préparer sérieusement cette session, sans compter leurs efforts.

Je vous prie d'agréer, chers parents, l'expression de mes salutations distinguées.

P.Y. HELMUS, directeur